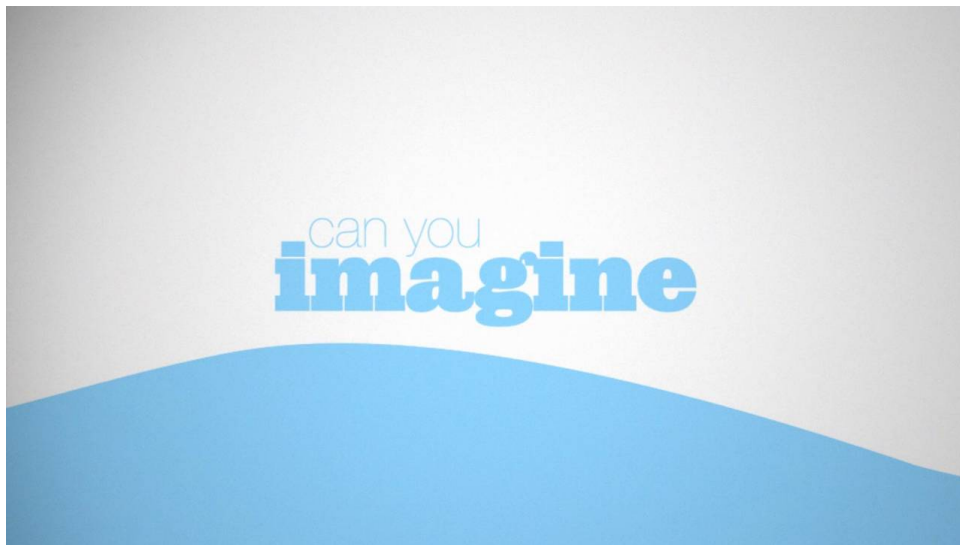


# ACTA : Comment faire entendre sa voix (appelle ton eurodéputé etc.)

*Nous avons souhaité ici vous proposer une version courte « billet blog sexy » du kit wiki ACTA de la Quadrature du Net. L'objectif est avant tout de tenter d'élargir le public sensibilisé, c'est pourquoi **nous comptons sur vous** pour l'action et le relais. Merci à @Quota\_Atypique et @Siltaar pour cette rédaction collaborative.*

## D'abord, pourquoi ?

Parce qu'avec ACTA<sup>[1]</sup> on est en train de nous imposer un accord commercial « multi-national », négocié en secret depuis 3 ans par 39 pays, et qui menace Internet, nos libertés fondamentales, mais aussi l'accès aux médicaments génériques et la biodiversité planétaire. Rien que ça.



—> La vidéo au format webm

—> Le fichier de sous-titres

En effet, en renforçant ainsi le copyright, l'accord prévoit d'empêcher la production de médicaments génériques (considérés alors comme de la contrefaçon) ainsi que la culture de céréales et autres plantes non soumises aux brevets.

Côté réseau, ce traité charge les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de surveiller ce que leurs utilisateurs font en ligne, puisqu'il seront tenus

responsables des contenus « illicites » qui passent par leurs réseaux. On appelle ça mettre de la responsabilité sur les intermédiaires techniques. Or c'est se tromper de cible. C'est un peu comme arrêter en grand fracas un p'tit génie du web, innocent, parce qu'il a mit en place sur Internet un service tellement bien et tellement utilisé, que certains s'en servent sans respecter la loi. Et je ne vous parle pas de MegaUpload là, mais de IRC.LC, développé par Pierrick Goujon en Bretagne française.

De fait, avec ACTA cet incident ne serait plus une « bavure », mais la stricte application de la loi. Les FAI, les hébergeurs web, les fournisseur de service... tous deviennent police et justice privée du copyright. Dans ces conditions, on ne serait pas surpris de voir des mesures de censure « préventive » prises par les FAI pour s'éviter des sanctions<sup>[2]</sup>.

HADOPI finalement, à côté d'ACTA c'est du *pipi de lolcat*. Et HADOPI, ça a quand même été censuré par le Conseil Constitutionnel, quand il en a eu l'occasion. Quand on s'est bougé pour lui en donner l'occasion. Or, ce n'est pas ce qui est entrain de se profiler pour ACTA...

Pour résumer donc, ACTA c'est un paquet de mesures dangereuses, déguisées en accord commercial, qui vient d'être signé comme si de rien n'était par 22 pays (sur 39), malgré la démission du rapporteur côté Union Européenne, malgré des manifestations importantes en Pologne (et récemment jusqu'en France), ou encore hier, les excuses publiques de l'ambassadeur de Slovénie. Or, si le texte en cours de négociation a pu être divulgué plusieurs fois par La Quadrature et WikiLeaks durant ces trois dernières années, il n'est pas exclu que la portée de certaines mesures ait encore échappé aux experts de la société civile dans les domaines concernés, puisque cet accord commercial a été négocié de la manière la moins démocratique possible, par des émissaires nommés secrètement par les gouvernements des pays complices, dans le déni en France<sup>[3]</sup>, du Ministère de la culture, bien loin du débat de société que cette question mérite<sup>[4]</sup>.

Alors, pas envie que ces horreurs nous passent au dessus de la tête sans pouvoir réagir ? Puis nous dégringolent dessus depuis leur piédestal ou plutôt leur pied-de-nez législatif ?

# Alors que faire ?

## **Pour faire vivre la démocratie, appelle ton eurodéputé**

Voici quelques pistes pour l'appeler. Ton eurodéputé(e), tu en trouveras la trace dans le Mémopol, l'outil de mémoire politique mis en place par la Quadrature du Net.

Au téléphone, tu tomberas certainement sur son secrétaire, qui sera d'abord accueillant, probablement un brin déconcerté par ton appel, puis réticent à te passer ton eurodéputé que t'as élu pour qu'il parle en ton nom.

Pour ne faire perdre de temps à personne, il vaut mieux se familiariser d'abord un peu avec les arguments. Tu peux t'entraîner à les reformuler avec tes propres mots, tu verras, on se sent bien plus à l'aise après pendant les quelques secondes où le téléphone cherche ton correspondant.

Les points principaux à garder en tête sont :

- ACTA transforme les entreprises d'Internet (fournisseurs d'accès, fournisseurs de service) en police privée du copyright, en les rendant responsables de ce que font leurs utilisateurs en ligne ;
- ACTA instaure des sanctions pénales étendues, dangereuses et définies de façon vague ;
- ACTA contourne la démocratie et ouvre la voie à un processus législatif parallèle, hors de « contrôle ».

N'oublie pas que tu n'es pas un expert, juste un citoyen inquiet. Tu as le droit de ne pas savoir tout tout de suite, tu peux décider de te renseigner un peu et de rappeler l'eurodéputé plus tard.

Pour gagner du temps, il peut être utile de choisir un eurodéputé membre de la commission qui traite le sujet. Ici, la commission la plus impliquée dans le traité ACTA est l'INTA (Commerce International), ce sont donc les eurodéputés de cette commission qu'il faut contacter en priorité, et ça tombe bien, parce qu'ils sont tout bien listés comme il faut au bout du lien vers le Mémopol fourni plus haut.

Ensuite, tu as le droit de contacter autant d'eurodéputés que tu veux. Même ceux qui ne sont pas de ton bord politique, la liberté d'expression est un enjeu qui

dépasse largement ces clivages.

## **Qu'est-ce qu'on va te répondre ?**

Dans un unanime élan de corporatisme, ton eurodéputé risque fort de céder à la tentation de te répondre : « ne t'inquiète pas petit agneau, j'ai bien compris tous les enjeux et il n'y a aucun problème ». Pour étayer ses propos, il avancera sûrement d'un des arguments suivantes :

### **L'ACTA n'a pas été négocié particulièrement en secret**

Pourtant, contrairement à ce que dit la Commission, la transparence sur ACTA n'a été rendue possible qu'après la désobéissance de personnes impliquées dans le processus de négociation qui, inquiètes des conséquences du traité, ont fait fuiter des documents.

L'accord a également été volontairement négocié en dehors des institutions internationales dédiées à ces questions (OMPI, OMC), dans le but d'exclure les pays en développement de la table des négociations (déjà assujettie à une clause de non-divulgation). C'est ce que révèlent certains certains des câbles diplomatiques publiés par WikiLeaks à propos de l'élaboration du traité ACTA.

Si ça n'est pas du secret ça... Ce sont ces fuites qui ont forcé les négociateurs à publier les versions de travail du texte au printemps 2010, plus de 3 ans après le début des négociations.

### **L'ACTA ne rend pas les FAI et fournisseurs de services web responsables des contenus transitant sur leur réseau**

Pas directement non, mais en rendant pénalement responsables les intermédiaires techniques des actions de leurs utilisateurs, ceux-ci risqueront de prendre procès à la place des utilisateurs. Pour éviter que cela n'arrive, ils auront tout intérêt à collaborer avec les industries du divertissement, et pour éviter de se retrouver devant le juge ils auront tout intérêt à censurer leur réseau eux-même, en déployant des moyens de filtrage des communications et de suppression des contenus. Ce qui nuira inévitablement aux libertés des utilisateurs. L'article 27.1 d'ACTA parle de « measures to deter further infringement » (mesures pour prévenir les infractions futures) : on se croirait dans Minority Report là non ? Qu'est-ce que cela peut-il être à part du blocage/filtrage/retrait « préventif » de

contenu.

## **Les passages problématiques (sur les médicaments, notamment), ont été mis en suspens**

Prouvez-le. La commission DEVE a été saisie sur la question des médicaments, d'accord, mais en quoi cela suspendrait quoi que ce soit ? DEVE a discuté le texte en vue d'un premier rapport le 24 janvier dernier. Aux dernières nouvelles, leur rapport final n'a toujours pas été rendu. La question reste donc ouverte, mais le traité avance.

## **Il est nécessaire de lutter contre la contre-façon et ACTA constitue la meilleure manière de le faire**

L'effet sur la liberté d'expression va être terrible, ce n'est donc forcément pas une bonne méthode. ACTA va beaucoup plus loin que la lutte contre la contrefaçon et c'est bien là le problème. Ce n'est pas un simple traité commercial. Il menace des vies, et l'écologie de la planète.

ACTA va avoir un effet retors sur l'économie, notamment en terme d'innovation, qui repose sur le partage des connaissances.

ACTA va avoir des effets sur des choses qui n'ont rien à voir avec le commerce. Le flou qui entoure la notion d' « échelle commerciale » utilisée à tout bout de champ dans le traité, fait qu'on touche en fait tout usager d'Internet, car l'échelle de partage sur Internet est énorme, et elle peut donc être considérée comme une « échelle commerciale »...

## **L'ACTA se contente de faire respecter la propriété intellectuelle, elle n'engendre pas d'interdictions nouvelles.**

L'ACTA impose en fait de nouvelles sanctions pénales, outrepassant les procédures démocratiques classiques de l'Union Européenne et des États Membres. La formulation est très vague, et de nombreuses pratiques non-commerciales (hors-marchés) pourraient se voir sanctionnées pénalement.

Dans une opinion publiée l'année dernière, d'éminents professeurs de droit ont montré comment ACTA entre en conflit avec la loi européenne, et une étude indépendante commanditée par la Direction Générale des politiques extérieures du Parlement européen a reconnu le manque de protection des droits

fondamentaux dans l'ACTA.

Rappelons aussi que le Comité ACTA qui serait créé (à l'article 42 du traité) aurait aussi un pouvoir d'amendement au texte de l'accord, et dans ce cas, quelle garantie que les amendements ne force pas encore d'autres changements ? Accepter un Comité pouvant amender l'accord après ratification revient à signer un chèque en blanc...

Pour une revue plus détaillée des arguments qu'on risque de vous opposer, voir cette page-ci et cette page-là, en anglais malheureusement. Mais déjà là, tu as de quoi te lancer.

Enfin, sur cette base et maintenant que tu as un forfait de téléphone portable pas cher et illimité vers 40 destinations internationales, tu peux aussi contacter les autres commissions. Elles sont aussi concernées et ça ne mange pas de pain de les appeler, eux aussi méritent d'entendre un autre son de cloche que celui du champagne/caviar des lobbies, or ils sont amenés à influencer le rapport de l'INTA.

- la commission DEVE (développement)
- la commission ITRE (industrie)
- la commission JURI (juridique)
- la commission LIBE (libertés)

## **Participer au débat d'idées, en parler aux ami(e)s (de Facebook et d'ailleurs) !**

Tout le monde n'est pas au courant. Donc tu aides déjà beaucoup ne serait-ce qu'en décidant d'en parler autour de toi. Montrer la vidéo à tes amis, ta famille, ton voisin venu te taxer du sel, au livreur pendant que tu signes le reçu, par la fenêtre à la voisine qui choisi son jean...

Tu es sur les réseaux sociaux ? Eh bah lâche-toi ! Twitte, poste sur Facebook, plussoie sur Google, plus il y a d'information qui circule, mieux c'est ! Ce n'est pas sale, c'est pour la bonne cause ☐ N'hésite pas non plus à en parler sur ton blog, à ta manière, avec tes mots.

Et il n'y a pas que les mots : si l'envie te prend de faire des vidéos, des visuels, du son... n'hésite pas ! Et n'hésite pas à partager tes productions le plus largement

possible, partager c'est utile, et c'est amusant !

Si tu es dans le milieu associatif, n'hésite pas à en parler aux responsables des asso. que tu fréquentes. Ils pourront écrire une lettre ouverte aux eurodéputés, ou transmettre à leur tour l'information à leurs membres, qui contacteront à leur tour d'autres des gens...

Tu sais faire mieux ? T'es vraiment révolté ? Tu peux organiser des événements : manifestations, réunions d'information, dans ton école, dans ton quartier... Ce traité ne s'imposera à nous que si nous acceptons de le suivre aurait dit La Boétie. Faisons savoir notre refus dès aujourd'hui.

Pour finir, il existe une liste de diffusion sur ACTA. Tu peux t'y inscrire en envoyant un message à : [NOtoACTA-subscribe@laquadrature.net](mailto:NOtoACTA-subscribe@laquadrature.net) et venir arpenter le chemin... parce que la route a beau être longue, la voie est encore libre !



### **Action connexe : Faire un don**

Accessoirement tu peux soutenir les actions des trois associations April, Framasoft et Quadrature qui font **campagne commune** actuellement car plus on est de fous plus l'ACTA rira jaune ☐

## Notes

[1] Anti Counterfeiting Trade Agreement, ACAC en français...

[2] Ça ne vous rappelle rien ? TF1 réclame (sans rien risquer) Google censure (sans vérifier)

[3] Les négociateurs pour la France étaient : Patrice Guyot et Jean-Philippe Muller

[4] Comme : « Faut-il tordre Internet pour qu'il ressemble à une maison de disques, ou au contraire profiter de ses nouvelles opportunités en améliorant la société ? »